

## DELIBERATION N°13-26-C

**Budgets primitifs 2026 Budget Principal (25700) Alpin SGR (26400) et Nordique SGR (26300) (compétences obligatoires)**

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à 18h30, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 27 février 2026 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Aix les Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

Grand Chambéry			Grand Lac		
TITULAIRES	Présents	Absents	TITULAIRES	Présents	Absents
BERTHOMIER Christian	X		BALTHAZARD Pierre-Louis	X	
DUMAZ Gérard	X		BIQUEZ François		X
DUMAZ Régis	X		CAMUS Gilles	X	
FABRE Maryse	X		CHAPUIS Nicolas	X	
FERRARI Marcel	X		GIMENEZ André	X	
FERRARI Sandra	X		GRELLIER Jean-Marc		X
GALENE Pierre-Damien	X		HUYNH Antoine		X
GENNARO Alexandre		X	MONTORO Marie-Pierre		X
GINOLLIN Pascal		X	MOUGNIOTTE Alain	X	
LEOUTRE Jean-Marc		X	PETT GUILLAUME Sophie	X	
MIGUET Vincent	X		PIGNIER Régis	X	
PIERRETON Christophe	X		POILLEUX Nicolas		X
REPERNTIN Thierry	X		REVOL Karine		X
SCIASCIA Mathieu		X	SALOMON Marie-Thérèse		X
TRAHAND Cécile	X		VAIRYO Nicolas	X	
TURNAR Alexandra		X	VIAL Jean-Marc		X
VANIN Gaëtan	X		VIOLA Peggy		X
<b>SUPPLEANTS</b>			<b>SUPPLEANTS</b>		
BEBERT Thierry	X		EXERTIER Bruno		X
CARACO Alcin	X		FRAYSSE Claudie		X
REGAIRAZ Michel		X	GALY Philippe		X

Eius absents Grand Lac		Donne pouvoir à	
REVOL Karine		VAIRYO Nicolas	
Eius absents Grand Chambéry		Donne pouvoir à	
GENNARO Alexandre		FERRARI Sandra	

Périmètres	Titulaires	Suppléants	Présents	Procurations	Votants
Grand Chambéry	17	3	14	1	15
Grand Lac	17	3	9	1	10

Arrivé le :

12 MARS 2026

Préfecture de la Savoie

## DELIBERATION 13-26-C

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du 18 février 2026 actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 30 avril, la Présidente donne lecture des budgets principal SMSB, nordique-SGR et alpin-SGR, élaborés conformément au rapport de synthèse joint en annexe.

Cette année, du fait de la panne informatique Hélios, la trésorerie, via un mail du 19 février 2026, a autorisé exceptionnellement les collectivités à voter leur BP 2026 avec reprise anticipée des résultats, sans que la balance comptable habituellement exigée ne soit nécessaire.

Les budgets 2026 intègrent alors les résultats reportés qui feront l'objet d'une affectation définitive et seront le cas échéant actualisés à l'issue du vote du CFU 2025 permettant une affectation définitive au budget supplémentaire.

La présidente expose au conseil les conditions de préparation des budgets primitifs, qui présentent, tant en dépenses qu'en recettes les montants suivants :

<b>budget principal SMSB</b>	<b>3 167 649 €</b>		
section de fonctionnement	1 725 400 €		
section d'investissement	1 442 249 €		
<b>budget Alpin Savoie Grand Revard</b>	<b>2 782 515 €</b>	<b>budget Nordique Savoie Grand Revard</b>	
-section de fonctionnement	1 691 527 €	section de fonctionnement	<b>4 290 573 €</b>
-section d'investissement	1 090 988 €	section d'investissement	2 258 979 €
			2 031 594 €

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut régulièrement délibérer.

**Secrétaire de séance :** VANIN Gaëtan

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2026 pour le budget principal SMSB (25700) arrêté conformément au rapport de synthèse joint en annexe.

**APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2026 pour le budget alpin SGR (26400) arrêté conformément au rapport de synthèse joint en annexe.

**APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2026 pour le budget nordique SGR (26300) arrêté conformément au rapport de synthèse joint en annexe.

Fait à Aix les Bains, le 04 mars 2026

Le secrétaire de séance  
VANIN Gaëtan

LA PRESIDENTE,  
FERRARI Sandra  


Votants	25	PROCURATIONS : GENNARO Alexandre et REVOL Karine
Ne prend part au vote		
Suffrages exprimés		
Vote <b>POUR</b>		BERTHOMIER Christian - DUMAZ Gérard - DUMAZ Régis - FABRE Maryse - FERRARI Marcel - FERRARI Sandra - GALENE Pierre-Damien - MIGUET Vincent - PIERRETON Christophe - REPENTIN Thierry - TRAHAND Cécile - VANIN Gaëtan - BEBERT Thierry - CARACO Alain
Vote <b>CONTRE</b>		BALTHAZARD Pierre-Louis - CAMUS Gilles - CHAPUIS Nicolas - GIMENEZ André - MOUGNIOTTE Alain - PETIT GUILLAUME Sophie - PIGNIER Régis - VAIRYO Nicolas - VIAL Jean-Marc
Abstentions		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.